

Rapport N° 117

Demande d'un crédit de CHF 345'150.- TTC pour l'achat de deux véhicules porte-outils avec équipements

Nyon, le 29.07.2013

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner le préavis No 117 s'est réunie lundi 8 juillet 2013 à la Ferme du Manoir. Elle était composée de MM. V. Allamand, A. Braunwalder, S. Delley, S. Krasniqi, J.-C. Mermilliod (président-rapporteur, en remplacement de Fabien Bourqui), F. Tracchia et B. Willi. D. Karlen était absent. La commission remercie MM. Olivier Mayor, municipal et François Menthonnex, chef de service, pour leur présence et leurs explications.

But du préavis

Ce préavis a deux raisons : (1) le remplacement d'un véhicule porte-outil dont la réparation coûterait trop cher par rapport à son état général (acheté d'occasion en 2000, première mise en circulation en 1991), (2) l'acquisition d'un second véhicule afin d'améliorer le niveau d'équipement pour assurer les tâches d'entretien de la voirie. Une des raisons principale pour cet achat est l'extension de la voirie, conséquence du développement de la ville (nouveaux quartiers). De plus, les trottoirs et voies de mobilité douce sont utilisés de plus en plus tôt le matin et plus tard le soir, demandant davantage de travail pour assurer leur accessibilité, par exemple en hiver lors de grosses chutes de neige.

Tâches d'entretien

Ces véhicules sont des engins étroits, permettant notamment de traiter les trottoirs. Ils offrent de multiples possibilités. Plusieurs tâches différentes peuvent donc être réalisées.

La première citée est le déneigement des cheminements piétons et de mobilité douce. L'hiver 2012-2013 avec les abondantes chutes de neige a demandé un engagement de la majorité des collaborateurs (env. 30 personnes) pour le dégagement des rues. La panne d'un véhicule a compliqué la tâche des services (remplacement par une location).

Les autres tâches sont plutôt liées à divers nettoyages. Nettoyage des chaussées en vue de l'élimination des particules fines qui imperméabilisent à terme les revêtements, une à deux fois par année. Nettoyage des éco-points, dont le nombre doit augmenter selon le concept « déchets », action importante en été pour l'élimination des odeurs, (20 éco-points d'ici 2014).

On peut aussi fixer des brosses et les utiliser comme balayeuses.

Equipements

La cuve pour l'eau de nettoyage fait partie de l'équipement de base. Pour assurer les tâches hivernales prévues, les équipements commandés consistent en deux lames de déneigement et une saleuse. La lame de déneigement a une largeur de 1,60m, ce qui représente 1,35m avec un angle de 45°. Le volume de la saleuse est de 800 litres, et permet de charger environ 1,2 tonnes de sel.

Les deux images données en annexe montrent un véhicule dans deux configurations différentes, l'une avec la lame de déneigement, l'autre dans la configuration pour le nettoyage. Les véhicules fonctionnent au diesel, et répondent à la norme Euro 5. Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre et deux ont fait des offres.

Questions et Discussion

Quelles sont les alternatives à l'achat ? Le leasing se révèle plus cher que l'achat, car le taux d'intérêt du leasing est plus élevé que le taux de l'emprunt pour un achat. Le partage avec d'autres communes voisines n'est pas praticable. Les tentatives, sous forme d'offres de service, faites avec d'autres équipements (balayeuse et machine à nettoyer les graffitis) n'ont pas abouti pour diverses raisons, notamment parce que les petites communes ont plutôt tendance à s'associer entre elles pour mettre en commun des équipements spécifiques, ou à faire appel à des entreprises locales pour réaliser ces tâches, avec lesquelles Nyon serait en concurrence. Certains commissaires ont estimé que le préavis manquait de détails techniques, informations qui ont été communiquées sans difficulté par Mr Menthonnex.

Conclusions

Suite à la présentation et aux discussions, la commission unanime a conclu à la nécessité de maintenir un entretien de qualité de la voirie en ville de Nyon afin d'assurer la sécurité des déplacements et permettre le développement de la mobilité douce, en toute saison. Ce type d'équipement spécifique, mais multifonctionnel, permet d'effectuer diverses tâches indispensables. Il contribue aussi à l'amélioration de conditions de travail des collaborateurs, par exemple en hiver, très tôt le matin ou lors de basses températures.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 117 concernant la demande d'un crédit de CHF 345'150.- TTC pour l'achat de deux véhicules porte-outils avec équipements,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un crédit de CHF 345'150.- TTC à la Municipalité pour financer l'achat de deux véhicules porte-outils avec équipements ;
2. que ce montant sera porté au compte N° 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en dix ans.

La Commission :

ALLAMAND Victor
BRAUNWALDER Alex
DELLEY Stéphane
KARLEN Dominique
KRASNIQI Sadik
MERMILLIOD Jean-Claude, président – rapporteur
TRACCHIA Franco
WILLI Bernard

Annexe : Illustration des deux configurations choisies

